

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 60 (1931)

**Heft:** 9

**Rubrik:** Cours de gymnastique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les instituteurs, dans leurs fonctions, ne sont pas toujours exempts d'ennuis ni de mécomptes et la mauvaise humeur les attend quelquefois en embuscade, quand ce n'est pas la tristesse. Qu'ils viennent prendre un bain de gaieté à la représentation du *Comte forgeron* !

La pièce sera jouée dans la semaine du 14 au 21 juin (les 14, 16, 18 et 21 probablement).

M. BOCHUD.

---

## A ZURICH

Le Gouvernement va présenter au Grand Conseil une nouvelle loi sur la formation des maîtres de l'enseignement primaire. Actuellement, cette formation comprend quatre années d'école normale (il faut se souvenir qu'elles sont précédées de deux années d'école secondaire) ou du baccalauréat et de deux années de formation pédagogique à l'Université.

On reproche à l'organisation actuelle de mêler, à l'Ecole normale de Küssnacht, la formation générale et scientifique avec la formation proprement pédagogique, puis l'insuffisance du temps consacré à certaines branches, la psychologie, la pédagogie nouvelle, l'économie politique et sociale, le travail manuel aussi, qui, nous dit-on, deviendra bientôt la branche essentielle de l'école populaire et le « principe » de toutes les branches, entendez que toutes les branches devront aboutir à une application manuelle ou en dériver et toujours s'en inspirer.

Le projet exige un temps d'études de 6  $\frac{1}{2}$  ans, sans parler de l'école secondaire préparatoire. On consacrera 4  $\frac{1}{2}$  ans à la formation générale dans les écoles cantonales et les écoles normales actuelles ; les deux ans qui suivent seront passés dans un institut pédagogique universitaire ; on y étudiera les sciences de l'éducation, sans cependant négliger la formation scientifique selon un programme à déterminer.

De plus, les candidats devront faire une année de stage avant de pouvoir obtenir un poste dans le canton.

---

## Cours de gymnastique

Par ordre du Département militaire fédéral, la société suisse des maîtres de gymnastique organise dans le courant de l'été 1931, à l'usage des participants de langue française, les cours ci-après.

### A. Cours pour la gymnastique des garçons.

#### 1. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> degrés, pour instituteurs.

A *Yverdon*, du 3 au 15 août. Direction : A. Huguenin, Lausanne ; J. Thorin, Genève.

#### 2. Pour tous les degrés, pour instituteurs et institutrices placés dans des circonstances défavorables, sans halle de gymnastique.

A *Bulle*, du 3 au 8 août. Direction : Ch. Bertrand, Monthey et S. Wicht, Léchelles.

### B. Cours pour la natation, débutants et nageurs, gymnastique populaire et jeux.

#### 3. Pour instituteurs : à *Morat*, du 3 au 8 août. Direction : H. Jatton, Vallorbe et C. Bucher, Rolle.

4. Pour institutrices : à *Meisterschwanden*, du 20 au 25 juillet. Direction : H. Küng, Bâle et H. Brandenberger, St-Gall.

### **C. Cours pour la natation.**

5. Pour instituteurs : à *Villeneuve*, du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août. Direction : E. Perroud, Ropraz et Lecoultré, Lausanne.
6. Pour institutrices : à *Fribourg*, du 3 au 7 août. Direction : M<sup>me</sup> Hetfi, Fribourg et M<sup>lle</sup> L. Wechsler, Schaffhouse.

### **D. Cours pour la gymnastique des filles.**

7. II<sup>me</sup> degré, pour instituteurs et institutrices : à *Nyon*, du 27 juillet au 8 août. Direction : Ch. Collins, Nyon et E. Bory, Yverdon.
8. III<sup>me</sup> degré, pour instituteurs et institutrices qui enseignent la gymnastique aux jeunes filles et qui, dans le courant des trois dernières années ont suivi avec succès un cours de II<sup>me</sup> degré. A *Lausanne*, du 20 juillet au 1<sup>er</sup> août. Direction : M<sup>lle</sup> J. Hunziker, Lausanne et W. Montandon à St-Imier.

### **Remarques intéressant tous les participants aux divers cours.**

Le port de vêtements spéciaux pour les participants à tous les cours est indispensable. Des prescriptions particulières sont réservées pour ceux assistant aux cours de natation.

Selon l'ordonnance du département militaire fédéral, sur les cours, tous les cours de perfectionnement sont destinés avant tout au personnel enseignant dans les écoles publiques. Dans la mesure où ce sera possible, on peut admettre aussi des membres du corps enseignant des écoles privées, de collègues sans place, des élèves des écoles normales (classe supérieure), et, exceptionnellement, d'autres personnes qui pourraient donner la preuve de capacités suffisantes.

### **Les inscriptions devront répondre aux questions suivantes :**

1. Nom et prénom, adresse exacte, profession, date de naissance.
2. Age et sexe des élèves auxquels on enseigne.
3. Cours (genre et année) déjà fréquentés, cours fédéraux seulement.
4. Pour le cours de natation l'attestation des autorités prévue.

Les inscriptions incomplètes ou tardives ne seront pas prises en considération.

La participation à tous ces cours est facilitée par le D. M. F., grâce au versement d'une indemnité journalière de 6 fr., et si les conditions de transport l'exigent, une dite de nuit de 4 fr. Les participants rentrant chaque soir à leur domicile reçoivent le remboursement de leurs frais, à condition qu'ils ne dépassent pas 4 fr. En outre, les frais de voyage sont remboursés, aller et retour, III<sup>me</sup> classe, par la ligne la plus directe y compris bateau poste, service officiel d'autobus.

Dans le cas de cours parallèles, le plus rapproché du domicile est pris en considération.

La Direction de l'Instruction publique des cantons intéressés a été avisée de cette organisation, avec prière d'aider à la participation des représentants des cantons par le versement d'un subside cantonal. Néanmoins, chaque collègue inscrit est tenu de présenter lui-même une telle requête.

Délai d'inscription : 15 juin 1931.

Toutes les inscriptions sont à adresser à M. P. Jeker, maître de gymnastique, à Soleure.

Soleure et Bâle, 15 mars 1931.

POUR LA COMMISSION TECHNIQUE :

*Le Président :*

**P. JEKER**

*Le Secrétaire :*

**O. KAETTERER.**

---

## Examen pour l'obtention du brevet de capacité

---

Les examens pour l'obtention du brevet de capacité que doivent subir les aspirants et aspirantes à l'enseignement primaire auront lieu, cette année, dans l'ordre suivant :

*Epreuves écrites* : pour les candidats et candidates des deux langues (2<sup>me</sup> série d'épreuves), à l'École secondaire des jeunes filles, à Fribourg (Gambach) : lundi, mardi et mercredi, 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet ;

*Examens oraux* : pour les aspirants et aspirantes, à l'École secondaire de Gambach, jeudi et vendredi 16 et 17 juillet ; Examens des aspirantes, pour les branches ménagères, à l'École secondaire de Gambach.

Examens des candidates au diplôme de maîtresse d'ouvrages à l'École secondaire de Gambach, le jeudi 16 juillet.

L'horaire déterminera l'ordre des branches pour chaque jury. Les demandes d'inscriptions, avec les renseignements utiles prévus au règlement, doivent être déposées au Bureau de la Direction de l'Instruction publique, *pour le 12 juin* au plus tard.

Fribourg, le 26 mai 1931.

*Le Conseiller d'Etat, Directeur,*

**E. PERRIER.**

---

## Bibliothèque du Musée pédagogique

---

### NOUVELLES ACQUISITIONS

*Baltus* Dr E. : Les bases anatomo-physiologiques de la Psychologie. Le système nerveux et les organes des sens, 2075 *a* et *b*. — *Bergson* H. : Le rire. Essai sur la signification du comique, 2738. — *Blondel* Dr Ch. : Introduction à la psychologie collective, 2415. — Comment acquérir la maîtrise de soi-même, 2676. — *Dantu*, chanoine : Eléments de psychologie et de morale à l'usage des écoles normales primaires, 2012. — *Elfenhans* Dr Th. : Psychologie und Logik, 2616. — *Freud* Dr S. : Essais de psychanalyse, 2014. — *Gaultier* P. : L'adolescent, 2051. — *Herbé* J. : Leçons élémentaires de psychologie éducative, 2011. — *Idem* : Leçons d'éducation familiale suivies de lectures éducatives, 2010. — *Hesnard* A. : La psychanalyse, 2288. — *Heymans* G. : La psychologie des femmes, 1794. — *Jagot* P. : La timidité vaincue, 2791. — *Julien* Mgr : Le prêtre (coll. des caractères